

ATELIER COMIFAC:

« Echange d'expériences entre la Chine et les pays d'Afrique Centrale sur la gestion et l'utilisation durable des forêts. »

Douala - Cameroun

RAPPORT GENERAL

26 avril 2010

Avec le soutien du PFBC















Sommaire

Introduction	3
1 – Déroulement de l'atelier	3
2 – Principales questions débattues dans l'atelier	4
3 – Feuille de route pour une coopération Chine - Afrique Centrale	6
Annexe 1 : Termes de référence de l'atelier Chine – Pays de l'espace COMIFAC	8
Annexe 2 : Agenda de l'atelier Chine – pays de l'espace COMIFAC	10
Annexe 3 : Allocutions	11
Annexe 4 : Fiche de présence de l'atelier	14
Annexe 5 : Présentations	16









Introduction

En vue de promouvoir la gestion forestière durable et le commerce légal du bois en provenance de la sous région, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, en appui aux pays membres de la COMIFAC, promeut l'échange entre la Chine et les pays de l'espace COMIFAC concernés par la mise en œuvre de la production et du commerce du bois.

Ainsi, la COMIFAC a organisé le 26 avril 2010 avec l'appui du PFBC et des partenaires techniques impliqués dans le processus de promotion de la foresterie responsable dans le Bassin du Congo, notamment le WWF et l'UICN, un atelier d'échange entre la Chine, les pays d'Afrique centrale et les acteurs du secteur forestier dans l'objectif de (i) permettre à l'Administration Forestière de la Chine de présenter aux experts techniques d'Afrique centrale ses directives de gestion forestière destinée aux entreprises chinoises opérant en dehors de la Chine, (ii) permettre aux pays d'Afrique centrale de partager avec la délégation chinoise leur expérience en matière de promotion de la gestion durable et de la certification des forêts, (iii) permettre à la délégation chinoise et aux représentants des pays d'Afrique centrale de discuter sur la valeur ajoutée de ses directives au processus de gestion durable et de certification forestière en Afrique centrale, (iv) permettre à l'Administration Chinoise et aux experts d'Afrique Centrale d'identifier les éléments pour le développement d'une stratégie commune pour la promotion de la gestion et de l'utilisation durable des forêts en Afrique Centrale ainsi que le commerce responsable du bois entre la Chine et les pays d'Afrique Centrale, (v) développer une feuille de route pour la coopération entre la Chine et les pays d'Afrique Centrale pour le développement et la mise en œuvre d'une stratégie commune pour la promotion de la gestion et de l'utilisation des forêts ainsi que le commerce responsable du bois.

Les travaux de cet atelier se sont déroulés en deux séances thématiques.

1 – Déroulement de l'atelier

La première séance était consacrée à la présentation des directives de gestion forestière de l'Administration Forestière de la Chine destinée aux entreprises chinoises opérant en dehors de la Chine, et à la présentation de l'expérience des pays d'Afrique centrale en matière de promotion de la gestion durable et de la certification des forêts, avec un accent sur le Plan de Convergence de la COMIFAC, mais aussi sur (i) le rôle de l'Etat dans la promotion de la gestion durable des forêts au niveau du Bassin du Congo, (ii) la promotion de la certification forestière, (iii) la promotion de la légalité, (iv) et le rôle du secteur privé dans la promotion de la gestion durable des forêts.

La deuxième séance était consacrée aux discussions sur la valeur ajoutée des directives de gestion forestière de l'Administration Forestière de la Chine destinée aux Entreprises chinoises opérant en dehors de la Chine au processus de gestion durable et de certification des forêts, à l'identification des éléments pour le développement d'une stratégie commune pour la promotion de la gestion et de l'utilisation durable des forêts en Afrique Centrale, ainsi que le commerce responsable du bois entre la Chine et les pays d'Afrique Centrale, et au développement d'une feuille de route pour l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie commune.









Les travaux de l'atelier ont été présidés par M. Raymond MBITIKON, SE COMIFAC, en présence de M. Su Ming (Directeur Adjoint des forêts, SFA Chine), M. Hans SCHIPULLE (Facilitateur PFBC), M. Samuel Makon (facilitateur délégué du PFBC), des autres membres de la délégation de l'Administration Forestière Nationale de la Chine (SFA), des représentants des Administrations en charge des forêts de plusieurs pays membres de la COMIFAC (Cameroun, Congo, Gabon, RCA), des représentants des entreprises forestières nationales et internationales implantées en Afrique centrale (dont la plus grande entreprise forestière chinoise en AC, Vicwood group) et des partenaires techniques des pays d'Afrique centrale et de la Chine impliquées dans la promotion de la foresterie responsable dans le Bassin du Congo (WWF, IUCN).

La liste complète des participants est présentée en annexe 3.

2 - Principales questions débattues dans l'atelier

• Quelle est la valeur ajoutée de la mise en œuvre des directives de l'Administration chinoise sur la gestion durable des forêts en Afrique centrale ?

Dans cette articulation, plusieurs autres questions ont été formulées à savoir, comment les entreprises chinoises vont-elles appliquer ces directives en termes de critères et indicateurs? Dans la pratique, à quelles sanctions seront-elles exposées, et si problème, que fait la chine au contrevenant? Quel mécanisme de suivi-évaluation sera mis en place pour garantir le respect des directives par les entreprises chinoises? Quelle approche l'administration chinoise va-t-elle adopter pour la mise en œuvre des directives?

- Les directives de gestion forestière de l'Administration Forestière de la Chine sont basées sur l'expérience de la Chine avec les sociétés étrangères installées en Chine depuis 30 ans. Elles ont été élaborées à partir des éléments et connaissances des législations de différents pays et constituent de ce fait un instrument qui vient renforcer l'applicabilité des lois et règlements des pays de l'espace COMIFAC. En plus, elles jettent les bases d'une collaboration future entre la Chine et les pays de la sous région Afrique Centrale en ce sens qu'elles contribuent à l'amélioration de l'image des sociétés chinoises, et partant, de celle de la Chine dans les pays où elles sont implantées. La partie chinoise souhaiterait que ce document soit perçu comme un code de bonne conduite des entreprises chinoises opérant en dehors de la Chine en matière de gestion durable des forêts. Toutefois, autant il y'a plus value, autant ces directives ne constituent pas un document juridiquement contraignant. La Chine souligne qu'en cas de litiges ou de non respect de la réglementation, c'est à l'administration nationale de juger le contrevenant sur la base des dispositions légales et réglementaires du pays hôte, la Chine ne pouvant pas se substituer au pays hôte et à sa juridiction. Le représentant de l'administration chinoise insiste sur le fait que la Chine souhaite voir les pays hôtes faire preuve de rigueur et appliquer simplement et régulièrement leur propres réglementations.
- Si la directive est un plus, quelles sont les attentes de chaque partie (COMIFAC, SFA, PFBC)?

Après avoir reconnu que les directives de gestion forestière de l'Administration Forestière de la Chine constituent un plus dans l'amélioration de l'image de la Chine à l'extérieur et









renforcent l'applicabilité des lois et règlements des pays où les sociétés chinoises opèrent, il est question de savoir concrètement, **qu'est ce que chaque partie attend de l'autre** ?

- Le besoin de gouvernance pour améliorer la question de légalité a été évoqué par les pays d'Afrique centrale qui reconnaissent que la bonne gestion forestière permet de réduire le déséquilibre communautaire. Ils demandent ainsi à l'Administration Forestière de la Chine de transmette officiellement ses directives de gestion forestière aux opérateurs économiques chinois implantés dans la sous région pour information et considération. A la suite de cela, les Administrations nationales pourront travailler plus clairement avec ces entreprises dans le sens de les amener à appliquer ces directives. Une idée forte a été émise par les pays africains : voir la Chine adhérer à l'initiative PFBC, car les directives de gestion forestière de l'Administration Forestière de la Chine sont développées suivant les orientations du Plan de convergence et donc conforment aux objectifs de la COMIFAC et des membres du PFBC.
- La COMIFAC a pour sa part souligné le fait que ces directives doivent servir les intérêts de toutes les parties, ce d'autant plus que leur contenu reprend dans ses grandes lignes son Plan de Convergence.
- Le fait que les pays d'Afrique centrale présentent des problèmes similaires à la Chine en matière d'applicabilité des lois, le gouvernement chinois veut que les entreprises chinoises dans cette sous région soient en règle vis-à-vis des législations nationales. Un autre souhait de la Chine est de favoriser le développement des pays africains, de ce fait, elle est disposée à nouer des partenariats avec ces pays. Actuellement, le gouvernement chinois reconnait être confronté à un vide d'informations au sujet de l'enregistrement de certaines entreprises forestières chinoises opérant à l'extérieur de la Chine. Dans ce sens, il sollicite l'appui des partenaires africains pour améliorer cette situation. Par ailleurs, afin de mieux comprendre la question forestière dans les pays d'Afrique centrale, la Chine souhaite que ses partenaires africains lui transmettent leurs législations nationales pour qu'elle en prenne connaissance et puisse les transmettre elle-même aux entreprises chinoises œuvrant en Afrique Centrale.

• La Chine pourrait- elle adhérer au PFBC?

Avant d'aborder la question de l'adhésion de la Chine au PFBC, l'Administration Forestière Nationale de la Chine a été invitée à préciser si la Chine compte arrêter l'exploitation de ses propres forêts naturelles.

- Sur la question de l'exploitation de ses forêts naturelles, l'Administration Forestière
 Nationale de la Chine a souligné que le gouvernement chinois n'a jamais envisagé arrêter
 l'exploitation de ses forêts naturelles, mais plutôt les utiliser de manière durable.
- Concernant son adhésion au PFBC, la Chine ne voit pas d'inconvénient. Toutefois, elle propose, comme c'est le cas avec l'Union Européenne où les négociations sont en cours pour qu'elle intègre le processus FLEGT, que les pays africains incluent la question des forêts dans les sujets abordés dans les sommets Chine/Afrique. Du moment que le bois n'est pas un produit manufacturé comme les autres, l'Administration forestière de la Chine propose que la question de son commerce soit dissociée de celle de la certification









forestière. Celle-ci pourrait constituer un des points des prochains débats entre la Chine et les pays d'Afrique centrale.

- Quelle stratégie commune de gestion durable des forêts en Afrique Centrale entre la Chine et les pays d'Afrique Centrale?
 - Avant d'aborder l'identification des éléments pour une stratégie commune entre la Chine et les pays d'Afrique centrale en matière de gestion durable des forêts, l'Administration Forestière Nationale de la Chine a demandé à ses partenaires africains de s'appesantir sur le problème de légalité du bois pour développer un partenariat afin de le résoudre. Comment savoir qu'un bois est légal s'il y'a pas concertation entre les parties? Tant que les aspects d'illégalité ne seront pas clairement établis, il ne sera pas possible de dire que les entreprises chinoises produisent du bois illégal. Actuellement, tout le monde devrait travailler dans ce sens. C'est pourquoi on parle de certification, notamment dans le sens de certificat de légalité.
 - Pour revenir aux éléments de développement d'une stratégie commune entre la Chine et ses partenaires africains en matière de gestion durable des forêts en Afrique centrale, la Chine se propose d'initier des séminaires/formations à l'intention de ses entreprises et de l'administration chinoise en chine afin de les informer sur les aspects de légalité du bois. La Chine se dit disposée à partager avec les pays de l'espace COMIFAC, son expérience en matière d'aménagement des ressources forestières. Ainsi, elle souhaite collaborer avec les départements ministériels nationaux pour développer une stratégie conjointe de gestion des ressources forestières en Afrique centrale sur la base de ses directives. Bien que plusieurs échanges d'idées aient jusqu'à présent eu lieu entre les pays de l'espace COMIFAC et la Chine, cette dernière propose à la COMIFAC d'aménager des espaces de discussion pour formuler des propositions afin de travailler ensemble sur les questions de gestion durable des ressources forestières. La COMIFAC devra pour sa part faciliter l'échange d'information au sujet des sociétés chinoises opérant en Afrique centrale avec l'Administration forestière de la Chine. Concernant la légalité, il est proposé à la COMIFAC de transmettre à l'Administration forestière de la Chine, les grilles de légalité des pays d'Afrique centrale afin que celle-ci en prenne connaissance. Dans la suite de ces propositions, la COMIFAC et la Chine s'engagent à poursuivre dans les prochains mois les discussions sur la vérification de la légalité des bois africains en direction du marché chinois.

3 – Feuille de route pour une coopération Chine - Afrique Centrale

Après avoir échangé sur la valeur ajoutée des directives de l'Administration forestière de la Chine au processus de gestion durable des forêts en Afrique centrale, et sur les éléments d'une stratégie commune entre la Chine et les pays d'Afrique centrale, tous les acteurs reconnaissent la nécessité de disposer d'une feuille de route pour faire avancer la coopération Chine/Afrique centrale.

Les pays d'Afrique centrale et la Chine sont prêt à travailler ensemble pour résoudre notamment le problème de légalité du bois. De ce fait, l'Administration forestière de la Chine demande à ses partenaires africains d'utiliser ses directives de gestion forestière comme élément pour la résolution de ce problème. En plus, la Chine voudrait utiliser ces directives pour renforcer sa législation sur la localisation des sociétés chinoises opérant à









l'extérieur de la Chine. Toutefois, elle insiste sur le fait que ces directives ne remplacent pas les législations nationales qui doivent être appliquées.

- o Afin d'avancer dans la coopération Chine/pays de l'espace COMIFAC, les points retenus comme éléments de cette feuille de route concernent :
 - (i) la transmission officielle des directives de gestion forestière durable par l'administration chinoise aux sociétés forestières chinoises opérant dans la sous région Afrique centrale;
 - (ii) l'élaboration conjointe (Chine/pays de l'espace COMIFAC) d'une stratégie commune de gestion durable des ressources forestières sur la base des directives de l'Administration forestière de la Chine développées à l'intention des entreprises chinoises opérant à l'extérieur de la Chine;
 - (iii) l'organisation de séminaires de formation en Chine en vue de sensibiliser les sociétés chinoises et l'administration forestière de la Chine sur les aspects de légalité du bois en vigueur dans la sous région Afrique centrale;
 - (iv) l'intégration de la forêt comme sujet de discussions lors des sommets Chine/Afrique;
 - o (v) et l'adhésion de la Chine au réseau PFBC.









Annexe 1 : Termes de référence de l'atelier Chine – Pays de l'espace COMIFAC.

I - Contexte

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, en appui aux pays membres de la COMIFAC, vise à promouvoir l'échange direct entre la Chine et les pays de l'espace COMIFAC concernés par la mise en œuvre la production et le commerce du bois, dans l'objectif de promouvoir la gestion forestière durable et commerce légal du bois en provenance de la sous-région.

II - Objectif

Cet atelier de travail proposé par la Chine et la COMIFAC, aura comme objectif de permettre l'échange entre la Chine et les pays d'Afrique centrale ainsi que les acteurs clés du secteur forestier sur les directives de gestion forestière de l'Administration Forestière de la Chine destinée aux Entreprises chinoises opérant en dehors de la Chine et l'expérience des pays d'Afrique Centrale en matière de la gestion et d'utilisation durable des forêts et le commerce responsable du bois.

Les objectifs spécifiques de cet atelier sont de :

- Permettre à l'Administration Forestière Chinoise de présenter aux expert techniques d'Afrique Centrale intervenant dans le secteur forestier les directives de gestion forestière de l'Administration Forestière de la Chine destinée aux Entreprises chinoises opérant en dehors de la Chine;
- Permettre aux pays d'Afrique centrale de partager avec la Délégation Chinoise leur expérience en matière de promotion de la gestion durable et la certification.
- Permettre à la Délégation Chinoise et aux représentants des pays d'Afrique centrale ainsi que leurs partenaires de discuter sur la valeur ajoutée des directives de gestion forestière de l'Administration Forestière de la Chine destinée aux Entreprises chinoises opérant en dehors de la Chine au processus de gestion durable et la certification forestière en Afrique;
- Permettre à l'Administration Chinoise et les experts d'Afrique Centrale d'identifier les éléments pour le développement d'une stratégie commune pour la promotion de la de la gestion et l'utilisation des forêts en Afrique Centrale ainsi que le commerce responsable du bois entre la Chine et les pays d'Afrique Centrale.
- Développer une feuille de route pour la coopération entre la Chine et les pays d'Afrique Centrale pour le développement et la mise en œuvre d'une stratégie commune pour la promotion de gestion et l'utilisation des forêts ainsi que le commerce responsable du bois.

III - Organisation

L'atelier sera organisé avec le soutien des pays Membre de la COMIFAC, les membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo ainsi que les partenaires techniques impliqués dans le processus de promotion de la foresterie responsable dans le Bassin du Congo. Il sera présidé par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et animer par la Facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo. L'organisation générale de cet









atelier sera assurée par le WWF. La Délégation Chinoise, les représentants des pays d'Afrique Centrale et les personnes ressources apporteront leur soutien avec des contributions thématiques.

IV Groupe cible / participants: (maximum 50 participants)

- 1. Représentants de l'Administration en charge des forêts de la Chine (SFA);
- 2. Représentants de l'Administration en charge des forêts des pays membres de la COMIFAC
- 3. Représentants des entreprises forestières nationales et internationales implantées en Afrique centrale.
- 4. Représentants des partenaires des pays d'Afrique centrale impliquées dans la promotion de la foresterie responsable dans le Bassin du Congo.









Annexe 2 : Agenda de l'atelier Chine – pays de l'espace COMIFAC

Douala, 26 Avril 2010, Hôtel Sawa

Langues de travail: Français - Chinois (service d'interprétation simultanée)

Modérateur: Jean-Marie Noiraud

Présidence : COMIFAC SE, Animation PFBC, Organisation et Facilitation WWF

9h00 - 10h: Accueil: Présentation des opportunités de commerce et des perspectives mutuelles

- Mots d'introduction par le Représentant du Régional de WWF (Natasha Quist)
- Allocution de la Facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) (Hans Schipulle)
- Allocution du Représentant de la Délégation Chinoise
- Mot d'Ouverture par le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC (Raymond Mbitikon)
- Présentation du projet d'agenda et des objectifs de l'atelier par le Facilitateur de la réunion
- Photo de famille

10h00 - 10h30 Pause café

- 10h30 11h30: Présentation des directives de gestion forestière de l'Administration Forestière de la Chine destinée aux Entreprises chinoises opérant en dehors de la Chine ;
- 11H30 13H00 : Présentation de l'expérience des pays d'Afrique Centrale en matière de la promotion de la gestion durable et la certification avec un accent sur la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC
- Le rôle de l'Etat dans la promotion de la gestion durable des forêts (une présentation par un pays du Bassin du Congo avec les compléments par chaque pays représenté)
- Promotion de la certification forestière (WWF)
- Promotion de la légalité (UICN)
- Le rôle du secteur privé dans promouvoir la gestion durable des ressources forestières (Hervé BOURGUIGNON, IFIA)

13H00 – 14H00 : Déjeuner

- 14H00 15H00 : Discussions sur la valeur ajoutée des directives de gestion forestière de l'Administration Forestière de la Chine destinée aux Entreprises chinoises opérant en dehors de la Chine au processus de gestion durable et la certification forestière en Afrique.
- 15H00 16 H00: Développement d'une stratégie commune pour la promotion de la de la gestion et l'utilisation des forêts en Afrique Centrale ainsi que le commerce responsable du bois entre la Chine et les pays d'Afrique Centrale.
- 16H00 17H00: Développement d'une feuille de route pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie commune pour la promotion de gestion et l'utilisation des forêts du Bassin du Congo et le commerce responsable du bois entre la Chine et les pays du Bassin du Congo.

17h00 Séance de clôture

Présentation et adoption des résultats de l'atelier
Point de vue du représentant de la Délégation Chinoise
Point de vue de la Facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
Mot de clôture par le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC.

18H00 : Cocktail









Annexe 3: Allocutions

Discours d'ouverture du S.E. COMIFAC

Monsieur le Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Monsieur le Facilitateur Délégué,

Le chef de la Délégation de l'Administration forestière de la République de chine,

Monsieur les Représentants des Administrations forestières des pays de l'espace COMIFAC,

Mesdames et messieurs chers participants

C'est un réel plaisir et un agréable devoir pour moi de prendre la parole à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des travaux de la réunion sous régionale de présentation de Guide pour la gestion durable des forêts à l'attention des entreprises chinoises exerçant à l'étranger.

Je remercie tout d'abord la Représentante Régionale du WWF madame Natasha QUIST pour son invitation et pour l'honneur qui est fait au secrétariat Exécutif de la Commission des forêts d'Afrique Centrale de présider les travaux de cette rencontre.

Aussi, voudrais-je saluer la présence des hauts Responsables de l'administration forestière chinoise ainsi que celle des Représentants des Administrations forestières des pays membres de la COMIFAC qui sont venus prendre part à cet atelier; je leur souhaite la bienvenue et un très bon séjour à Douala.

Que les Autorités de la République du Cameroun soient remerciées pour avoir accepté que cette rencontre se tienne ici à Douala.

Mesdames et messieurs

Il y' a à peine un mois dans cette belle été synaptique salle de conférence de l'hôtel SAWA, je présidais un atelier organisé en marge de l'évènement dénommé RACEWOOD, organisé par IFIA, atelier qui portait sur la gouvernance forestière notamment le processus FLEGT; assistant à cet atelier: M. Fu, Directeur Adjoint du service forestier chinois, les Représentants des entreprises forestières chinoises opérant en Afrique Centrale; d'autres acteurs concernés par la gestion durable des ressources forestières y avaient également pris part tels les responsables des sociétés privées spécialisées en matière de contrôle des activités de commerce de bois; il convient de noter qu'au cours de cet atelier, le guide objet de la rencontre d'aujourd'hui a été distribué aux participants.

Mesdames et messieurs

Je ne peux que me réjouir de ce que la rencontre de DOUALA pour la présentation du guide pour la gestion durable des forêts à l' attention des entreprises chinoises exerçant à l'étranger, est une fois de plus la preuve de l'engagement des autorités de l'Administration forestière chinoise de contribuer à la mise en œuvre des politiques de gestion durable des forêts, que les Etats membres de







la COMIFAC ont décidé de mener depuis la Déclaration de Yaoundé en 1999 ; laquelle à été suivie par la signature en 2005 du traité relatif à la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et la création de la Commission des forêts d'Afrique Centrale COMIFAC.

Mesdames et messieurs

L'engagement des pays du bassin du Congo pour une foresterie responsable est bien une réalité bien que le chemin à parcourir reste encore assez long pour arriver aux objectifs visés par nos pays. Les acquis de ces dernières années en matière de gestion durable des forêts sont très significatifs; l'ont pourrait citer : les superficies sans cesse croissantes des forets certifiées et de celles des forêts sous aménagement, l'adoption des directives sous régionales en matière de produit forestier non ligneux, la signature de l'accord pour le contrôle forestier, la révision des lois forestières en cours ou déjà terminée dans beaucoup de pays membres, et les négociations pour l'accord de partenariat volontaire APV avec l'UE qui sont entamées ou qui sont en voie d'aboutir.

Tous ces efforts en faveur de la bonne gouvernance forestière ne serviraient à rien si les partenaires locaux ou étrangers ne sont pas impliqués dans le processus et continuent de travailler dans le respect des lois forestières nationales et les normes des conventions internationales auxquelles nos pays sont partis.

La collaboration entre les pays d'Afrique Centrale et la République de Chine dans le domaine forestier devra se développer et surtout se diversifier; Aussi, l'exploitation forestière et le commerce du bois ne pourront pas se faire dans la transparence et la légalité comme souhaité par tous, sans que les aspects de la formation et des échanges des expériences ne soient prie en considération.

La COMIFAC souhaite qu'une véritable coopération multiforme dans le secteur forêt environnement s'établisse entre la République de Chine et les pays de l'espace COMIFAC. Elle reste toutes confiante que les actions entreprises dans ce sens vont aboutir à des résultats satisfaisants.

Avant de terminer, je remercie la facilitation du partenariat pour les forets du bassin du Congo, le WWF et l'UICN qui ont contribué à l'organisation de cette rencontre.

Je souhaite pleins succès à nos travaux et je déclare ouverte la réunion de présentation du guide pour la gestion durable des forêts à l'attention des entreprises chinoises exerçant à l'étranger.

Vive la coopération Chine –Afrique centrale

Vive la COMIFAC

Je vous remercie









Discours de clôture du S.E. COMIFAC

Monsieur le Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Monsieur le Facilitateur Délégué,

Le chef de la Délégation de l'Administration forestière de la République de chine,

Monsieur les Représentants des Administrations forestières des pays de l'espace COMIFAC,

Mesdames et messieurs, chers participants

Nous sommes arrivés au terme de cet atelier et je voudrais bien féliciter tous les participants qui ont été très attentifs aux échanges qui viennent d'avoir lieu.

Je félicite aussi le Modérateur et toutes les personnes qui ont eu à faire des présentations au cours de l'atelier pour leurs contributions.

Cet atelier étant un début d'une collaboration qui se voudrait plus forte et constructive dans un avenir proche, je suis convaincu que de nouvelles occasions nous rassembleront et nous donneront l'occasion de mesurer le chemin parcouru dans le cadre de cette coopération Chine-Afrique Centrale en matière de gestion durable des forêts.

Il me reste à lancer un appel à l'endroit des entreprises forestières chinoises qui opèrent en Afrique Centrale et qui sont au nombre de 12 à ce moment, nombre qui pourra changer d'ici quelques années, de mettre en application ce guide.

Nous devons, je veux dire la partie Chinoise et les Administrations forestières, continuer de rechercher les voies et moyens nécessaires pour le meilleur suivi de l'application ou du respect de ce guide.

Je remercie le partenaire chinois pour leurs contributions au cours de cet atelier et je leur souhaite un bon retour.

Ce remerciement va également à l'endroit des Représentants des Administrations forestières des pays de la COMIFAC qui ont fait le déplacement de Douala.

Sur ce, je déclare clos l'atelier d'échange d'expérience entre la Chine et les pays d'Afrique Centrale sur la gestion et l'utilisation durable des forêts.

Vive la coopération chine - Afrique Centrale

vive la COMIFAC

Je vous remercie









Annexe 4 : Fiche de présence de l'atelier.

N°	Nom et Prénoms	Institution et pays	Contact	
1	André K. Toham	WWF	atoham@wwfcarpo.org	
2	Azo'o Jeannes	VICWOOD Thanry	amenagementvicwooddl@yahoo.fr	
3	Babo David	interprète	davebabo@yahoo.fr	
4	Bitondo Dieudonné	SEEAC	bitondodieudonne@yahoo.fr	
5	Blouin Jean Louis	Consultant ACDI/Canada	jeanlouisblouin@videotson.ca	
6	Chen Su Ming	SFA - Chine	na5219@126.com	
7	Claude René Kana	Paysan Elite	paysanelite2009@yahoo.fr	
8	Ella Ondoua Rodrigue	MINFOF/DF	ambroiseella@yahoo.fr	
9	Eric HE	VICWOOD	hexuejan@gmail.com	
10	Gbafolo Martes	Ministère des Eaux et Forêts/ Inspecteur central	gbafolomartes@yahoo.fr	
11	Han Zheng	WWF - Chine	zhhan@wwfchina.org	
12	Kongape Jean	MINFOF	kojean@yahoo.fr	
13	Lawyer William	TRC Cameroun	lawyer wlly@yahoo.fr	
14	Leonard Usongo	IUCN	Leonard.usongo@iucn.org	
15	Makon Samuel	PFBC	samuel.makon@gtz.de	
16	Mbitikou Raymond	SE. COMIFAC	rmbitikou@yahoo.fr	
17	Mengze Erasmus	SGS Cameroun	meneras2002@yahoo.fr	
18	Mvondo Essomba	Consultante	evemarcello@yahoo.fr	
19	Ngoma Prosper	AODH Consultant	prosperngoma@hotmail.com	
20	Ngoya Kessy	Congo DVRF	ngoyal k@yahoo.fr	
21	Njoumeni Nouttou	CEW Cameroun	njoumess2000@yahoo.fr	
22	Noiraud J.M	Modérateur	jmnoiraud@yahoo.fr	
23	Nzé Ngeuma Sylvain	Gabon DGA Forêts	adouma.2008@gmail.com	









N°	Nom et Prénoms	Institution et pays	Contact
24	Obame Ondo A. Prosper	Gabon MINEF	pobame29@yahoo.fr
25	Ossissou Jacques	Congo Conseiller aux forêts	ossojack@yahoo.fr
26	Ouoguia	GFBC <u>ouoguia@yahoo.fr</u>	
27	Rene Oyono	IUCN	phireneoyono@yahoo.fr
28	Schipulle Hans	Facilitateur PFBC	hans.schipulle@gmw.de
29	Sonne Norbert	WWF	nsonne@wwfcarpo.org
30	Tchokomeni Arnaud	Bureau Veritas	arnaudtchokomeni@cm.bureauveritas.com
31	Toto Ndongue	VICWOOD	<u>idavidtoto@yahoo.fr</u>
32	Yu Ning Lou	SFA - Chine <u>yuninglou@163.com</u>	
33	Zama Edouard	Min Eaux et Forêts/ Chef service Aménagements	ed_belloba@yahoo.fr









Annexe 5: Présentations

- 1. Présentation des directives de gestion forestière de l'Administration Forestière de la Chine destinée aux Entreprises chinoises opérant en dehors de la Chine, Dr. Yu Ninglou, SFA Chine ;
- 2. Présentation de l'expérience des pays d'Afrique Centrale en matière de la promotion de la gestion durable et la certification avec un accent sur la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC :
 - Le rôle de l'Etat dans la promotion de la gestion durable des forêts, Alain Marius, Ngoya Kassy, Congo;
 - La promotion de la certification forestière, Elie Hakizumwami, WWF Carpo;
 - La promotion de la légalité, René Oyono, Consultant UICN;
 - Le rôle du secteur privé dans promouvoir la gestion durable des ressources forestières, Jacques Dupanloup, GFBC IFIA.

















































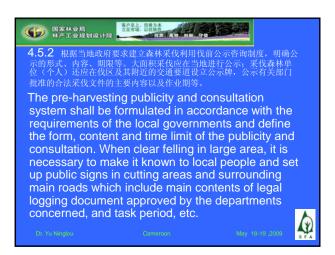








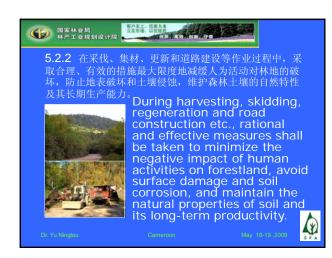








































Atelier d'échange d'expérience entre la Chine et les pays d'Afrique Centrale sur la Gestion et l'utilisation durable des forêts Hôtel SAWA, Douala, Cameroun, 26 avril 2010

THEME: RÔLE DE L'ETAT DANS LE PROCESSUS DE CERTIFICATION DES CONCESSIONS FORESTIERES AU CONGO

Par Alain Marius NGOYA-KESSY, Ph.D/ DVRF MDDEFE Accel Arnaud NDINGA MAKANDA, MR, Hon. Député

Plan de l'Exposé

- 1- Introduction
- 2- Bref aperçu sur les forêts du Congo
 3- Élaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement forestier: État des lieux, résultat et perspectives
- 4- Concessions forestières certifiées: Évolution et perspectives
- 5- Facteurs de réussite
- 7- Rôle de l'État dans le processus de certification des forêts
- 8- Avantages de la certification vus par l'Etat 9- Conclusion

1-Introduction

Le secteur forestier dans l'économie congolaise

Le poids économique du secteur forestier est significatif (5% du PIB et 10% du PIB hors-pétrole, plus de 12 000 emplois directs et indirects, 110 milliards FCFA de chiffre d'affaire et 100 milliards FCFA d'exportations). Ce secteur exerce un effet d'entraînement sur le reste de l'économie. Il produit des biens (bois de service, de chauffe, PFNL) et des services (contrôle des bassins versants, du climat, des catastrophes, séquestration de carbone) et possède une valeur intrinsèque

Une bonne partie de ces valeurs n'est pas capturée par les statistiques nationales puisqu'elles n'ont pas de marché. Le secteur informel est mal connu mais selon une analyse de 2002, il produirait entre 30.000 et 70.000 m3 par an en équivalent grume (soit 2,5 à 6% de la production nationale) surtout dans le Sud et autour des villes. De plus, il fournit environ 50.000 tonnes de gibier d'une valeur de 25 milliards FCFA et 1 millions de m³ / an (total théorique) de bois énergie contre un besoin global national de 3 à 4 millions m3 / an au maximum.

2-Bref aperçu sur les forêts du Congo

Les forêts de production du Congo représentent 65% du territoire national, 9,9 % environ des forêts denses africaines et 12,3 % des forêts denses d'Afrique Centrale. La forêt traditionnellement considérée comme adaptée à la production de bois s'élève à 15 millions d'hectares, et les aires protégées représentent 3,7 millions d'ha, soit près de 11% du territoire national. Le taux de déboisement est faible, autour de 0,07% par an.

Environ 51% des superficies de production sont dans une démarche d'aménagement forestier. La production reste encore concentrée sur un nombre restreint d'essences au Nord mais elle est plus diversifiée au Sud. Dans le Sud, dans les concessions sans aménagement, la durabilité est menacée à cause de la définition des assiettes de coupe sur la base des capacités d'exploitation et de transformation du concessionnaire plutôt que sur la base du potentiel durable de la ressource. Les forêts du sud sont écrémées, la régénération des essence phares du Congo (sapelli et okoumé) n'est pas assurée.

- 3-Élaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement: État des lieux, résultats et perspectives
- La politique forestière du Congo est soutendue par la loi 16-2000 portant Code Forestier, elle est basée sur la gestion durable des forêts.
- Le processus d'aménagement durable des forêts, qui a été lancé en 2000, concerne dix sept (16) concessions forestières, couvrant 5.732.041 ha, soit 51% de la superficie totale concédée à l'exploitation forestière.
- Avec la mise en œuvre depuis 2009 du projet de gestion durable des l'Agence Française de Développement, ce forêts avec l'appui processus va connaître des avancées significatives dans le Sud Congo, permettant ainsi à l'horizon 2014, l'aménagement de l'ensemble des concessions forestières de notre pays

3-Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement: État des lieux, résultats et perspectives

- Quatre (06) plans d'aménagement ont été déià validés.
- UFA Kabo, d'une superficie de 296.000 ha, attribuée à la société CIB (plan validé le 11 mars 2006);
- UFA Ngombé, d'une superficie de 1.218.080 ha, attribuée à la société IFO (plan validé le 27 novembre 2007) ;
- UFA Pokola, d'une superficie de 377.530 ha, attribuée à la société CIB (plan validé le 20 décembre 2007) ;
- UFA Lopola, d'une superficie de 199.900 ha, attribuée à la société Bois et Placages de Lopola (plan validé le 8 février 2009)
- UFA Mokabi-Dzanga, d'une superficie de 583.000 ha, attribuée à la société Mokabi S.A.(plan validé le 15 janvier 2010);
- UFA Loundoungou-Toukoulaka d'une sperficie de 552.676 ha, attribuée à la CIB.(Plan validé le 10 janvier en 2010); Trois (03) unités forestières d'aménagement ont été déjà certifiées. Il s'agit des UFA
- UFA Kabo certifiée par le FSC le 22 mai 2006
- UFA Pokola certifiée par le FSC le 19 mai 2008
- UFA Ngombé certifiées par le FSC le 26 février 2009.
- Plusieurs plans d'aménagement des concessions forestières sont en cours de rédaction et devront être validés courant 2010 et 2011.

3-Élaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement: État des lieux, résultats et perspectives

- Les rapports d'inventaire et des études complémentaires sont en cours d'examen pour les concessions forestières suivantes
- UFA Missa, d'une superficie de 225.500 ha, attribuée à la société Likouala Timber ;
- UFA Ipendja, d'une superficie de 461.296 ha, attribuée à la société Thanry-Les rapports d'inventaire et des études complémentaires des concessions
- forestières suivantes sont en cours de rédaction UFA Bétou, d'une superficie de 300.000 ha, attribuée à la société Likouala-
- UFE Pikounda Nord, d'une superficie de 93.970 ha, attribuée à la société

4-Les perspectives d'aménagement dans le sud

■ En vue d'assurer l'aménagement durable des concessions forestières dans le Sud Congo, caractérisé par l'existence des concessions forestières de superficies moins importantes que Nord Congo, souvent écrémées, un programme d'aménagement vient de démarrer avec l'appui de l'Agence Française de Développement. Ce projet, d'une durée de 5 ans vise l'élaboration des plans d'aménagement dans les concessions forestières du sud Congo

4-Concessions forestières certifiées: Évolution et perspectives

- A ce jour, quatre (6) plans d'aménagement ont été adoptés, de grande superficie, UFA KABO, POKOLA, NGOMBE, LOPOLA, MOKABI et LONDOUNGOU - TOUKOULAKA, couvrant plus de 3.000.000 ha;
- Deux (02) UFA (Kabo et Pokola attribuées à la CIB du Groupe DLH) couvrant 800 000 ha ont été certifiées par le Forest Stewart Council (FSC), et une autre UFA Ngombé, couvrant 800.000 ha (attribuée à IFO du Groupe DANZER) est en cours de certification.
- Les autres UFA sont aussi lancées dans le processus de certification

5-Facteurs de réussite

- Participation du Congo (Ministre,DGEF, DF,DVRF...) dans des fora relatifs à la certification (Madrid, Barcelone, Brazzaville et Pokola); UFA de grande superficie concédées à l'exploitation;
- Poursuite du regroupement des petites UFA et UFA
- Accélération depuis 2006 du processus de validation des plans d'aménagement forestier (2-3 par an);
- Objectifs à court terme : Doté toutes les forêts de production de plan d'aménagement (11 millions d'ha environ) et certifié la moitié 50%;
- Encourager les entreprises à aller vers la certification;
- Existence d'un Fonds pour le développement communautaire dans le cadre de la mise en œuvre des Plan d'aménagement forestier; Adhesion des populations, partage des revenus issus de l'exploitation des UFA avec les populations locales par la mise en place des Fonds de développement communautaire dans chaque UFA amenagé.

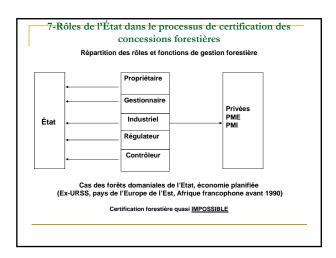
6-Mesures prises par l'Etat pour la réussite de la certification crédible au Congo

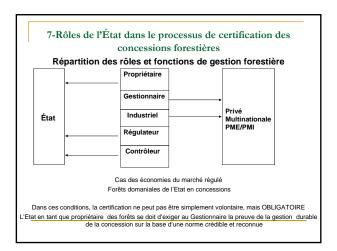
- Volonté politique affirmée de toutes les institutions de l'État au plus haut niveau (PR, Gouvernement, Parlement) d'œuvrer pour la GDF et d'en demander les preuves;
- Stabilité politique et institutionnelle depuis 2000, Bonne croissance économique + de 10%:
- Stabilité institutionnelle sectorielle:
- Législation et réglementation forestières adaptées et appliquées;
- Sigature de l'APV FLEGT et 1ere licence attendue en juin 2011
- Ratification de l'APV et révision du pont de vue de la
- A l'avenir: légiférer, règlementer et faire appliquer l'exigence de certification forestière crédible.
- Création d'un ministère en charge du Développement Durable

7-Rôles de l'État dans le processus de certification des concessions forestières

- Pour bien comprendre la dernière idée nous allons présenter quelques illustrations. Selon le mode de propriété sur les terres forestières (privé ou étatique), on distingue deux systèmes de gestion forestière;
- Les forêts privées de production de bois d'œuvre , très nombreuses en UE, USA sont quasi inexistantes en Afrique tropicale;
- Ici les forêts sont domaniales, classées pour certaines comme appartenant au domaine privé de l'État;
- Comment se fait, en conformité avec les Codes Forestiers (LOI + réglementation) la répartition des rôles et fonctions de gestion forestière dans une perspective de durabilité, de production soutenue de bois et de conservation de la biodiversité;
- Nous avons identifié, sérié et regroupé les multiples fonctions de gestion forestière en 5 cinq que nous avons jugé comme fonctions ou rôles essentiels.

7-Rôles de l'État dans le processus de certification des concessions forestières Répartition des rôles et fonctions de gestion forestière Propriétaire Gestionnaire Sociétés État Industriel Régulateur (Inspection) Contrôleur Cas des forêts de petites tailles Propriété privée historique (UE, USA) Certification forestière VOLONTAIRE, non obligatoire. La forêt ici est privée





7-Rôles de l'État dans le processus de certification des concessions forestières

- Et pour le prouver, le Gestionnaire doit choisir un système de certification qui soit crédible vis-à-vis des partenaires de la gestion durable et de la communauté international (Etat, société privée, ONG, MARCHÉ);
- Seul problème, nous n'avons pas suffisamment de systèmes de certification opérationnels dans la sous-région, c'est encore un business exclusif aux marchés du Nord (Europe, Amérique);
- D'où la nécessité d'ouverture à tout système de certification jugée crédible par la communauté internationale et le marché, afin d'éviter les effets négatifs d'une situation de monopole;
- Nécessité de renforcer le rôle de l'OAB, de la COMIFAC et de l'OIBT dans le processus de certification, elles peuvent appuyer les initiatives et les entreprises forestières en faveur de la certification et pousser les pays vers la création des conditions favorables à la certification forestière crédible);
- OIBT pas tout a fait organisation des producteurs et consommateurs du point de vu des origines des capitaux.

8-Avantages de la certification vus par l'Etat

- Complémentaire aux contrôles forestiers;
- Facilite les contrôles ;
- Economise des fonds à l'Etat par la réduction des durées et nombre de mission:
- Aide l'Etat dans l'accomplissement de ses missions;
- Renforce la bonne gouvernance en éliminant les risques de corruption pendant les missions;
- Encourage l'exécution systématique des cahiers de charge;
- Assurance d'une gestion durable prouvée;
- Fiscalité payée régulièrement et à temps;
- Effets d'entraînement et de contamination;
- Image favorable de l'entreprise et du pays vis-à-vis du marché international.

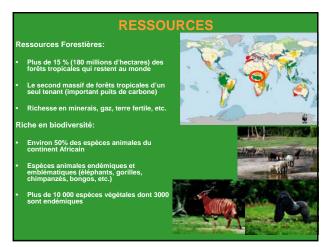
9-Conclusion

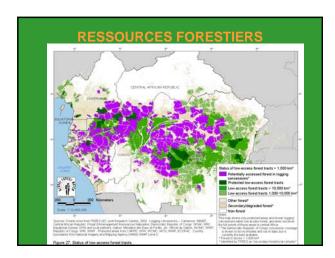
- En résumé, l'Etat doit créer des conditions favorables à la réussite de la certification (bonne gouvernance, lois adaptées, contrôle forestier, liens commerciaux pour le bois certifié, introduction des modules de certification dans l'enseignement forestier)
- Peut et doit légiférer pour demander la preuve de la gestion durable de ses forêts à ses concessionnaires, car l'Etat est le propriétaire intemporel des forêts;
- La certification des concessions forestières peut et doit devenir une exigence légale;
- La société forestière est libre de choisir un système de certification crédible reconnu internationalement (Déclaration de Yaoundé);
- Il existe une base politique de cette révolution:
- Déclaration de Yaoundé (1999) des Chefs d'Etat de l'Afrique Centrale;
- La déclaration n°54/214 des Nations Unies;
- La déclaration de Brazzaville, février 2005;
- Traité de la COMIFAC sur la gestion durable des forêts du Bassin du Congo;
- La déclaration du Président CHIRAC à Brazzaville, février 2005.

9-Conclusion

- Nécessité de réviser les Codes Forestiers actuels (Lois et Réglementations) qui du point de vue de la certification, de l'APV sont caduques:
- Nécessité de travailler avec les marchés, les systèmes de certification existants car, le prix du bois certifié doit être nécessairement plus élevé, le consommateur doit payer le prix de la certification, donc de la gestion durable des forêts;
- Le juste prix des bois certifiés est le fondement du système de certification forestière;
- Nécessité de renforcer les capacités des administrations forestières et ONG africaines (FLEGT, Audits et Certification).
- Conserver le niveau de financement de la gestion durable malgré la crise internationale













CONTEXTE INSTITUTIONNEL

- Les législations nationales forestières basées sur le principe de gestion durable des ressources forestières et le développement durable des populations locales
- Engagement politique et Coopération entre les pays d'Afrique centrale pour la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale
- Déclaration de Yaoundé reconnaissant la certification comme outil important pour la gestion durable .
- Traité des Chefs d'Etats relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des Forets d'Afrique Centrale (COMIFAC),
- Résolution N°54 des Nations Unies sur la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale
- Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC);
- Engagement des pays d'Afrique dans le processus FLEGT/AP



CONTEXTE INSTITUTIONNEL

- Plan de Convergence de la COMIFAC qui inclus la gestion durable des forêts, la certification forestière et l'utilisation rationnelle des produits forestiers.
- Le plan d'aménagement obéit au principe de gestion forestière et développement durables.
- Des outils pour la gestion durable et la légalité du bois (PCI OAB/OIBT, Référentiel pour la certification de la gestion responsable et de la chaîne de traçabilité, Référentiel pour la vérification de la légalité du bois)
- Existence des initiatives de promotion de la certification forestière et de légalité (WW-GFTN, FSC, TFT/TTAP, Bureaux de certification: SGS, VERITAS, SMARTWOOD);
- Collaboration avec l'industrie forestière (IFIA, ATIBT, entreprises forestières)

Pays	Superf. totale	Forêts de production	Concessio ns attribuées	concessi on non- attribuée s	Concession avec PA	PA en préparation	Certifié FSC
Cameroun	19 639 000	12 000 000	6 074 033	0	4 207 862	1 866 171	64515
Congo	22 263 000	13 000 000	11 975 670	3 561 694	1 907 843	6 371 718	1 908 84
Gabon	22 069 999	17 000 000	9 467 728	0	4 514 448	6 018 597	1 873 50
Guinée Equatorial	1 900 000	1 500 000	1 400 000	0	0	0	
RCA	6 250 000	3 500 000	3 000 000	675 843	2 475 129	581 689	
RDC	108 339 000	60 000 000	9 719 246	0	0	0	
TOTAL	180 460 999	107 000 000	41 636 677	4 237 537	13 105 282	14 838 175	4 427 50

Pays	Entreprise	Superficie par entreprise (ha
Cameroun	Vicwood (CFC)	5325
RCA	Vicwood CAR	224 93
	VICA (Vicwood)	298 90
	Vicwood Group (SOFOKAD)	174 20
		698 0
Congo	Vicwood Congo	461 29
	SICOFOR	322 6
		783 9
Gabon	Hua Jia	100 00
	HTG	71 10
	TCN	84 24
	Sunly Gabon	199 50
	TBNI	152 6
	Sunry Gabon	380 23
		987 7
Superficie totale		3 002 27









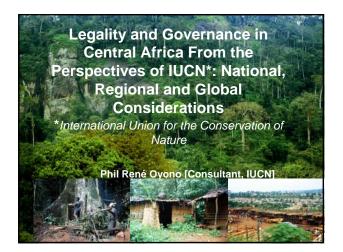
AVANTAGES Responsabilité sociale et environnementale Cadre de concertation pour la prise en compte des droits sociaux et des hautes valeurs pour la conservation dans l'aménagement des UFA

ACTIVITES

- Conscientisation des acteurs clés du secteur forestier
- Développement des outils de gestion durable (PCI OAB/OIBT, Référentiel FSC, PCI de la vérification de légalité du bois);
- Partenariats techniques entre les acteurs clés (Organisations gouvernementales, industrie forestière, Organisations non gouvernementales, communautés locales),
- Développement des capacités des acteurs à travers les ateliers de formation et visites d'échange;
- Liens commerciaux entre les producteurs et les acheteurs (entreprises et pays)
- Promotion de la transparence et de la communication
- Cadre de réflexion et concertation entre les acteurs sur la gestion responsable et la certification forestière

















Legality and Forest Governance in CA: IUCN Approach and Efforts

- Design and facilitate VPA-associated multistakeholder consultation processes.
- Official mandate obtained from governments with general support of some members of
- Improve the involvement of 'voiceless' groups in the process of legality verification
- Provide information and advice

Legality and Forest Governance in CA: IUCN Approach and Efforts [continued]

- Facilitate capacity building [government representatives, members of parliament, civil society, private local operators, foreign operators,
- Identify and implement specific pilot actions

SOME ACHIEVEMENTS

- Provision of technical and financial support to targeted stakeholder groups

 Provision of platforms for a constant exchange of information leading to visible improvement in communication within and between the stakeholder groups and partners in the technical commission [tools of information and awareness actions]

Legality and Forest Governance in CA: IUCN Approach and Efforts [continued]

- IUCN facilitated feedback meetings with all the stakeholder groups; etc.
- Production of communication tools e.g. fliers, use of radio environment, and side events at Central African regional meetings.

Lessons of influencing the sub-regional through COMIFAC, and the ational component of MP (REPAR) introduced FLEGT issue into iorities of their action plan. ptual level lesson: « legality is a core bundle of principles, but of necessary lead to sustainability, equity and poverty ion. A lot needs to be done upstream, downstream and in

FOR TODAY'S MEETING China-Africa: Elements of a Political Economy China: 3rd world's economic power [see Financial Times 14.01.09.Http:www.ft.com/s/html] China: A developing country very few decades ago China: A historical partner of African liberation movements and third-world movements [1950s-Lasting cooperation with bases different from Euroafrican cooperation



Potential Role for IUCN to Contribute to the Promotion of Legality in **China-CA Trade**

- 1. Stimulate awareness on the comparative advantages of legality in timber trade [eg. the optimization of state revenue]
 - Support multi-stakeholder processes, adaptive partnership and mutual learning between the two parties

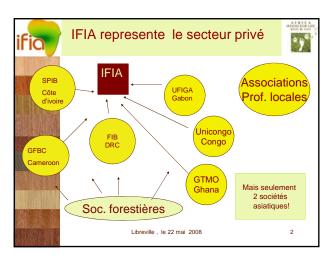
 Provide information on forest governance in CA to the Chinese party

 - Support the development of PVA or any other institutionalized mechanism with China

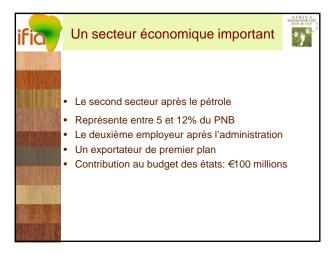
The Potential Role of IUCN [continued]

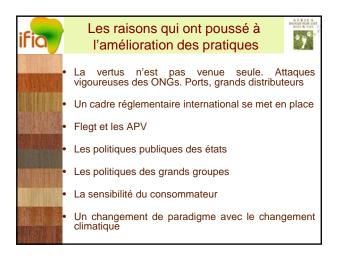
- 5.Support the development of monitoring indicators of timber trade and exchanges between china and CA.
- 6.Stimulate and facilitate country level and regional level thinking involving all the stakeholders
 7. Support campaigns advocating for the links between the recognition of community rights to resource and Wealth and legality and for the allocation of a space to the local communities in the process
- 8. Provide public information on the convergence between the verification of legality and REDD possible demands in post-2012 arrangements on climate change

















Type de publicité qui dénigre les bois tropicaux

L'alternative aux bois exotiques chez HolzSchiller Madame, Monsieur,

La déforestation des forêts tropicales préoccupe tout le monde. Les citoyens consommateurs sont des plus en plus avisés et responsables. Les fabricants de menuiseries s'inquiètent à leur tour de la provenance de leurs matières premières, Les bois exotiques peuvent malgré tout provenir d'exploitations illégales. Une forêt saine, c'est forcément une forêt gérée durablement, donc replantée. La meilleure classe de résistance des bois exotiques, est désormais un argument devenu obsolète. Le traitement thermique des bois exotiques, est désormais un argument devenu obsolète. Le traitement thermique des bois exotiques, est désormais un argument devenu obsolète. Le traitement thermique des bois exotiques, est désormais un argument devenu obsolète. Le traitement thermique des bois exotiques, est des présistance 2-3. En alternative aux bois indigènes (de nos forêts) d'atteindre les classes de résistance 2-3. En alternative aux bois exotiques, Holz Schiller vous présenteLe carrelet TMT-DuoHolz® un carrelet pour fenêtres, en bois indigène et très résistant!

